



ARRÊTÉ
PORTANT RÉGLEMENTATION DES HEURES
DE MISE EN SERVICE/COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CASTEL-SARRAZIN

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L 2212-1 et 2,

Vu le Code Civil,

Vu le Code de la route,

Vu le Code rural,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L 583-1 à L 583-5,

Vu la norme EB+N 13201 relative à la sélection des classes de chaussées, aux exigences de performances, au calcul des performances, et aux méthodes de mesures de performances photométriques,

Considérant que Monsieur le Maire est chargé de la police municipale dans la commune, qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques,

Considérant que l'éclairage public contribue à assurer la sécurité des biens et des personnes,

Considérant néanmoins qu'il est nécessaire de lutter contre les nuisances lumineuses, les émissions de gaz à effet de serre et d'engager des actions en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en énergie,

Considérant qu'à certaines heures et à certains lieux, la sécurité des biens et des personnes ne justifie pas que l'éclairage public fonctionne en permanence.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Tout l'éclairage public sera éteint de 23h00 à 06h00, toute l'année sur l'ensemble de la commune, à compter du 1^{er} Juillet 2026.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site de la commune et déposé au contrôle de légalité et adressé à :

- Monsieur le Responsable de l'UTD de Saint-Sever
- Monsieur le Président du Conseil Départemental, Direction des Routes et Infrastructures (si RD concernées)
- Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Amou
- Monsieur le Président du SYDEC

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le Tribunal administratif de Pau.

A Castel-Sarrazin, le 04 Juin 2026

Le Maire,

Pierre POURRET

